

Manuel de certification Certification de groupe / gestion de forêts

Communication externe

H203

Page 1 de 2

1. Buts

Sous communication externe, il faut faire la différence entre information publique et réactions aux questions de tiers.

L'information publique assure les membres certifiés que tous les groupes intéressés, resp. groupes de droit sont informés de la certification du groupe des PFB.

L'examen des suggestions, resp. des réclamations venant de groupes intéressés externes, doit garantir leur prise en compte, leur influence sur le travail quotidien ainsi qu'une réponse aux requérants. La communication externe établit un climat de confiance entre le groupe intéressé et les membres associés au système

2. Domaine d'application

Les relations publiques concernant la représentation du groupe de certification ne constitue qu'une partie des relations publiques générales des PFB dans le cadre de son organisation existante.

Les suggestions, les réclamations venues de l'extérieur (par courrier postal, téléphone, Fax, courrier électronique, etc) sont consignées par les PFB. Sont comprises dans cette liste également les courriers électroniques et les demandes effectuées par le site Internet www.bernerwald.ch. Les interventions sont consignées lorsqu'elles concernent le système de management, la représentation de groupe ou les membres et personnes associées.

Les suggestions ou réclamations adressées à un représentant administratif ou forestier de la RMU sont transmises au management de groupe.

3. Description

Les PFB informent le public au sujet de son domaine d'activités (relations publiques). Les relations publiques concernant la représentation du groupe pour le domaine de la certification en constitue une partie. Ce domaine d'activités est élaboré dans le cadre de la planification annuelle et n'est pas décrit plus en détails dans le système de management. Les informations touchant la certification sont mises à disposition des représentants des groupes intéressés sur le site Internet des PFB.

Les organisations et personnes externes s'adressent aux PFB dans leur fonction de représentation du groupe. Les suggestions et les réclamations sont consignées et traitées par le bureau. Ceci est particulièrement valable pour les groupes d'intérêts énumérés dans la liste M203-01N. Celle-ci est régulièrement actualisée par le management du groupe, au moins une fois par année. Des corrections sont à envisager cas par cas (analogue aux communications internes de propositions d'amélioration ou de changement).

Version: 07.03.2012 Libération: Stefan Flückiger

H203	Seite 2 von 2
------	---------------

4. Annexes

M203-01N Parties prenantes

M402V Protocole DAC pour audit interne

5. Description de la procédure

Inputs Outputs Organe compétent Ablauf: **Justificatifs** D Ε ī **Données** М **BBPF** Parties prenantes Identification des interven-M203-01N tions téléphoniques ou postales **BBPF** Identification des interven-Parties prenantes RA M203-01N tions téléphoniques ou pos-RF tales auprès de la RMU et transmission au management du groupe Protocole DAC GM Réponse et documentation des interventions téléphopour audit interne niques, réponse adéquate Procès-verbal de Protocole DAC GM GΕ Examen des interventions et séance pour audit inmise en œuvre de mesures adéquates le cas échéant terne M402V GM CC CPFB Résumé des interventions (tél. ou postales) et des mesures prises pour la commission de certification

E = Exécution, D = Décision, C = Consultation, I = Information. Autres abréviations voir H502